



## Séance du Conseil Syndical du SMBAA

En date du 04 Mars 2026 à 18 H 00

### PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le 04 mars 2026 à 18 h 00, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au siège du syndicat à Beaufort en Anjou sous la présidence de M. Patrice PEGE, Président du SMBAA.

#### Etaient présents :

Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	Monsieur	Jeannick	CANTIN
	Monsieur	Patrice	PEGE
	Monsieur	Christian	RUULT
	Monsieur	Pierre Yves	DEMION
	Monsieur	Thierry	LHULLIER
Communautés de Communes Anjou Loir et Sarthe	Monsieur	Paul	RABOUAN
	Monsieur	Jean-Pierre	BAUDOIN
Communauté de Communes Baugeois Vallée	Madame	Amélie	MENARD
	Monsieur	Jean-Claude	CHAUSSIEPIED
	Monsieur	Franck	RUULT
	Monsieur	Alain	DOZIAS
	Monsieur	Francis	CHAMPION
Communauté de Communes Touraine Ouest Val Loire	Monsieur	Pierre	NION
	Monsieur	Gilles	PELLE
Communauté de Communes Chinon-Vienne-Loire	Monsieur	Pierre	DAVID
Communauté Urbaine Angers Loire Métropole	Monsieur	Pierre-Noël	MEIGNAN
	Monsieur	Jean-Charles	PRONO
DEPARTEMENT 49	Madame	Elodie	JEANNETEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Etaient excusés avec pouvoir :**

Monsieur Didier ROUGER donne pouvoir à Monsieur Pierre Noël MEIGNAN

**Etaient excusés ou absents :**

Monsieur Laurent NIVELLE – Monsieur Franck RABOUAN – Monsieur Benoit BARANGER – Monsieur Xavier DUPONT – Monsieur William BOUCHER – Monsieur Sébastien BOUSSION – Monsieur Jean-Paul PAVILLON – Monsieur Guy BERTIN

**Assistait également :**

Arnaud DECAS – Directeur du SMBAA  
Christine GUILLOT – Rédactrice Principale du SMBAA

**Secrétaire de séance :** Monsieur **Jean-Claude CHAUSSEPIED**

La présentation de ce conseil syndical est disponible sur le site internet :  
<https://www.sage-authion.fr/download/7608/?tmstv=1704447289>

## POINT N°1 : INFORMATIONS DIVERSES

Le Président informe les membres du Conseil Syndical que l'approbation du CFU 2025 se fera le 29 avril 2026. En effet, la panne informatique affectant l'application HELIOS a fait que le service de gestion comptable n'était pas en mesure de valider le CFU 2025 des deux budgets.

Les budgets primitifs seront votés avec la reprise des résultats de manière anticipée selon les dispositions de l'article R1612-54 du CGCT.

Il informe les membres du Conseil syndical des autres sujets d'actualités :

- **Marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du hangar en siège social :**  
Résiliation du marché public transmis à SET ARCHITECTES avec une proposition de partage des indemnités (5% → 2.5%) Indemnités : 4 060 €
- **Avancement de l'étude HMUC**
  - **Février 2022** : Démarrage de l'étude
  - **Juillet 2022** : Validation de la phase 1 : diagnostic de territoire avec la mise à jour des données des 4 volets H.M.U.C.
  - **Octobre 2024 - janvier 2025** : Validation de la phase 2 : construction d'un modèle maillé superficiel et souterrain. Retard conséquent du bureau d'études SETEC HYDRATEC dans la construction et le calage du modèle souterrain.
  - **Phase 3 en cours :**
    - **Septembre 2024** : Validation des plages de débits biologiques, des méthodologies de détermination des DOE/POE et de calcul des volumes prélevables
    - **Novembre 2025** : Présentation sur les calculs de volumes prélevables superficiels et souterrains
    - **Aujourd'hui** : Attente des retours sur le rapport de phase 3
    - **A venir :**
      - Organiser de nouveaux groupes de travail et aboutir à des résultats consolidés. Ces éléments ne pourront a priori pas être validés en CLE avant le 3ème trimestre 2026, du fait des élections municipales conduisant au renouvellement du collège des élus de la CLE.
      - Réalisation d'une analyse des impacts sociaux et économiques des volumes prélevables avant toute approbation des DOE/POE/VP → dans l'attente du cahier des charges de la DREAL CVL (devait être fourni mi-décembre)
  - **A venir : Phase 4** : Répartition des volumes entre les usages, les mesures pour un retour à l'équilibre et leur traduction en dispositions et règles du SAGE
- **Courrier reçu du SYDEVA mi-février au sujet des fuites sur le clapet de la Ménitré pour lequel le SMBAA a effectué une réponse** (réponse présentée et approuvée lors du conseil syndical)

Patrice PEGE rappelle le contexte et les échanges eues lors du conseil syndical de fin d'année 2025. Pierre-Noël MEIGNAN fait part d'une potentielle nécessité d'harmoniser les cotisations spécifiques à l'assainissement, susceptibles de palier certaines dichotomie de gestion et d'approche. Elodie JEANNETEAU prend note de la remarque et la transmettra au Président du SYDEVA. Elle précise également que ce dernier a rappelé lors de la dernière instance du SYDEVA son souhait de solutionner cette difficulté avec le SMBAA.

*Jeannick CANTIN et Patrice PEGE ont souhaité rappeler aux membres du Conseil Syndical l'important travail que les agents du SMBAA ont mis en œuvre sur la durée du mandat et plus particulièrement sur les 4 derniers mois (Bilan CTEau, Préparation ATEau, OB, Budget, études & travaux, rapport d'activités ...). Ces remerciements sont partagés par les membres du Conseil syndical.*

*A ceci s'ajoute les remerciements spécifiques de Jean-Charles PRONO et Pierre-Noël pour la qualité des travaux effectués sur la Marsaulaie (Régie, prestations).*

## **POINT N°2 : DELIBERATION 2026\_CS\_07 - APPROBATION DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la réunion est approuvé à l'unanimité.

## **POINT N°3 : DECISIONS PRISES EN BUREAU SYNDICAL LE 11 FEVRIER 2026**

- DEL\_2026\_BUR\_01 : Avancement de grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe → [Approuvé](#)
- DEL\_2026\_BUR\_02 : Mise en demeure de DCI Environnement pour les deux marchés publics détenus → [Approuvé](#)
- DEL\_2026\_BUR\_03 : Rapport d'activité 2025 → [Approuvé](#)
- DEL\_2026\_BUR\_04 : Réparation du clapet hydraulique de la Grande Boire (37) → [Approuvé](#)

Aucune remarque n'est formulée.

## **POINT N°4 : DELIBERATION 2026\_CS\_08 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

Le Président laisse la parole à Monsieur Jeannick CANTIN qui informe qu'un conducteur d'engins au SMBAA remplit les conditions pour un avancement de grade au grade d'adjoint technique territorial principal 2<sup>nd</sup> classe. L'avancement de grade a été validé par les membres du bureau syndical du 11 février dernier. Il y a lieu de créer le poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**DECISION :** Les membres du Conseil Syndical ont délibéré favorablement à la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 01<sup>er</sup> juillet 2026

## **POINT N°5 : DELIBERATION 2026\_CS\_09 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Président laisse la parole à Monsieur Jeannick CANTIN qui rappelle qu'au vu des avancements de grade, des mouvements de personnels et la mise en œuvre de la stratégie RH, il convient de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs du syndicat.

*Les membres du Conseil syndical s'accordent à valoriser le travail des agents et leur évolution dans la structure sans en dénaturer l'organisation.*

**DECISION :** Les membres du Conseil Syndical ont validé favorablement le tableau présenté lors de la réunion.

## **POINT N°6 : DELIBERATION 2026\_CS\_10 - REGULARISATION DES AMORTISSEMENTS A TORT**

Le Président rappelle que de nombreux projets réalisés avant 2020 sont amortis ou en cours d'amortissement alors qu'ils ne relèvent pas du patrimoine du SMBAA.

Depuis 2023, les projets sont imputés en section de fonctionnement (sur sol d'autrui) ce qui génère des excédents d'investissement inutilisables.

En lien avec les services de gestion comptable de Baugé en Anjou, il a été décidé de procéder à la régularisation des biens par opération d'ordre non budgétaire pour un montant de 126 448,35 € et de disposer d'une solution comptable pour corriger les excédents figés en investissement.

**DECISION :** Les membres du Conseil Syndical ont délibéré favorablement pour autoriser le comptable public à effectuer la régularisation des biens par opération d'ordre non budgétaire par débit et crédit des comptes 28xx des immobilisations concernées en contrepartie du débit du compte 1068 pour un total de 126 448,35€.

**POINT N°7 : INFORMATION – PREVISIONS ET REALISATIONS BUDGETAIRES EN VUE DE LA PREPARATION DES CFU 2025 DU BUDGET GENERAL ET DU BUDGET ANNEXE RSTRI**

Le Président souligne que les CFU 2025 des deux budgets ne peuvent être approuvés aux vus de la panne informatique affectant l'application Hélios et CDG-D utilisés pour le traitement des opérations financières des collectivités.

Monsieur TRILLOT, comptable des finances publiques a proposé de différer la date du vote du CFU et de procéder au vote du Budget Primitif 2026 avec la reprise des résultats de manière anticipée selon les dispositions de l'article R1612-54 du CGCT.

Il présente l'état prévisionnel et les réalisations budgétaires en vue de la préparation du CFU 2025 du budget général

BP 2025 + DM	Dépenses	Recettes	Balance
INVESTISSEMENT	344 035,00 €	506 885,27 €	<b>162 850,27 €</b>
FONCTIONNEMENT	4 839 935,00 €	5 116 006,57 €	<b>276 071,57 €</b>
<b>BUDGET GLOBAL</b>	<b>5 183 970,00 €</b>	<b>5 622 891,84 €</b>	<b>438 921,84 €</b>

CFU 2025	DEPENSES	RECETTES	BALANCE	RESULTATS ANTERIEURS	SOLDE GLOBAL
INVESTISSEMENT	94 976,09 €	158 864,04 €	63 887,95 €	224 267,27 €	<b>288 155,22 €</b>
FONCTIONNEMENT	3 154 265,35 €	2 801 932,20 €	- 352 333,15 €	821 368,85 €	<b>469 035,70 €</b>
<b>BUDGET GLOBAL</b>	<b>3 249 241,44 €</b>	<b>2 960 796,24 €</b>	<b>- 288 445,20 €</b>	<b>1 045 636,12 €</b>	<b>757 190,92 €</b>

Il présente ensuite l'état prévisionnel et les réalisations budgétaires en vue de la préparation du CFU 2025 du budget annexe RSTRI

BP2025 + DM	DEPENSES	RECETTES	BALANCE
FONCTIONNEMENT	530 931,92 €	705 802,08 €	174 870,16 €
INVESTISSEMENT	467 573,99 €	467 573,99 €	0,00 €
<b>BUDGET GLOBAL</b>	<b>998 505,91 €</b>	<b>1 173 376,07 €</b>	<b>174 870,16 €</b>

CFU 2025	Dépenses	Recettes	Balance	Excédents ou déficit antérieurs	Solde global
FONCTIONNEMENT	433 247,37 €	506 273,65 €	<b>73 026,28 €</b>	217 395,08 €	<b>290 421,36 €</b>
INVESTISSEMENT	300 615,49 €	285 379,72 €	<b>-15 235,77 €</b>	159 694,07 €	<b>144 458,30 €</b>
<b>RESULTAT DE CLÔTURE</b>	<b>733 862,86 €</b>	<b>791 653,37 €</b>	<b>57 790,51 €</b>	<b>377 089,15 €</b>	<b>434 879,66 €</b>

**POINT N°8 : INFORMATION – PROJET D’AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DU BUDGET GENERAL ET DU BUDGET ANNEXE RSTRI**

Le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical, comme pour les prévisions et réalisations budgétaires en vue de la préparation des CFU 2025 des deux budgets, le projet d’affectation des résultats 2025.

Pour le Budget Général, il proposera de reporter en investissement l’excédent de la section d’investissement de 2025 du SMBAA soit 288 155.22 € et de reporter en fonctionnement l’excédent de la section de fonctionnement 2025 du SMBAA soit 469 035.70 €.

Pour le Budget Annexe RSTRI, il proposera de reporter en investissement l’excédent de la section d’investissement de 2025 du SMBAA soit 290 421.36 € et de reporter en fonctionnement l’excédent de la section de fonctionnement 2025 du SMBAA soit 144 458.30 €.

**POINT N°9 : DELIBERATION 2026\_CS\_11 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET GENERAL ET DU BUDGET ANNEXE RSTRI**

Le Président précise aux membres du Conseil Syndical qu’en l’absence de vote du CFU 2025, les résultats sont appliqués de manière anticipée conformément à l’article R1612-54 du CGCT, rendant possible le vote du budget primitif.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, il a été élaboré le projet de budget primitif pour l’exercice 2026 soumis à l’approbation du conseil syndical.

La délibération 2024\_CS\_21 adoptant une hausse des cotisations dès 2025 des EPCI membres au titre de l’exercice des compétences obligatoires (budget général), les participations 2026 sont :

	Cotisations 2026 Budget général	Cotisations 2026 Budget Annexe RSTRI
<b>ENVELOPPE BUDGETAIRE</b>	<b>550 000,00 €</b>	<b>450 000,00 €</b>

Le Président présente le projet de budget primitif 2026 qui s'établit comme suit :

Projet BP 2026	Dépenses	Recettes	Balance
INVESTISSEMENT	103 000.00 €	372 065.22 €	<b>269 065.22 €</b>
FONCTIONNEMENT	3 002 887.88 €	3 503 169.21 €	<b>500 281.33 €</b>
<b>BUDGET GLOBAL</b>	<b>3 105 887.88 €</b>	<b>3 875 234.43 €</b>	<b>769 346.55€</b>

Le Président porte à l'attention des membres du Conseil Syndical que le budget général 2026 a été établi de façon à ne pas consommer d'excédents pour les projets 2026.

Le Réseau Stratégique à Risques d'Inondations dit « RSTRI » construit dans sa configuration actuelle dans le cadre du projet « Pisani » des années 70 constitue le patrimoine de la collectivité.

Le budget annexe s'articule donc autour de 3 axes :

Le broyage

La gestion et l'entretien des ouvrages hydrauliques

Les études et travaux sur les cours d'eau, canaux et fossés prioritaires

Projet BP 2026	Dépenses	Recettes	Balance
INVESTISSEMENT	392 648.30 €	392 648.30 €	<b>0.00 €</b>
FONCTIONNEMENT	577 950.00 €	762 123.36 €	<b>184 173.36 €</b>
<b>BUDGET GLOBAL</b>	<b>970 598.30 €</b>	<b>1 154 771.66 €</b>	<b>184 173.36 €</b>

Le Président indique qu'un excédent de 180 000 € doit être maintenu sur le budget annexe RSTRI d'où un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour la réalisation des travaux de la Marsaulaie.

**DECISION :** Les membres du Conseil Syndical ont délibéré favorablement pour adopter le budget primitif 2026 du budget général et du budget annexe RSTRI présentés avec les résultats anticipés conformément à l'article R1612-54 du CGCT ;

#### **POINT N°10 : DELIBERATION 2026\_CS\_12 – ADOPTION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS**

Le Président précise aux membres du Conseil Syndical qu'ils ont la possibilité de déléguer au président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections excepté le chapitre 012 (Dépenses de personnel).

**DECISION :** Les membres du Conseil Syndical ont délibéré favorablement pour autoriser le Président, dans le cadre de l'exécution budgétaire 2026, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012), et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.

## **POINT N°11 : INFORMATION : RAPPORT D'ACTIVITE 2025**

Le Président fait part aux membres du Conseil Syndical que le rapport annuel d'activités pour l'année 2025 du SMBAA présente l'ensemble des activités réalisées au titre de la compétence obligatoire Gestion de l'eau et des Milieux Aquatiques traduite dans le Contrat Territorial Eau 2020-2025, de la vie de la CLE du SAGE Authion ou encore de la mission annexe RSTRI.

A titre exceptionnel, compte-tenu de l'année électorale à venir, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne souhaite effectuer le solde de l'animation 2025, dépendant de la validation du rapport d'activités, en début de 1er trimestre 2026.

Afin de répondre à cette demande, le rapport d'activité 2025 du SMBAA, de la vie de la CLE et du RSTRI a donc été approuvé par anticipation lors du Bureau Syndical du 11 février dernier.

Les membres du Conseil syndical mettent en avant la clarté et la synthèse du rapport d'activités. Patrice PEGE précise que ce rapport d'activité est transmis en version papier à chaque membre du conseil syndical et sera transmis aux nouvelles équipes politiques des communes (avec un courrier d'accompagnement).

## **POINT N°11 : DELIBERATION 2026\_CS\_13 : ACCORD DE TERRITOIRE 2026-2031**

Le Président rappelle que l'accord de Territoire « EAU » est le support de mise en œuvre d'un programme d'actions élaboré en concertation entre l'Agence de l'eau Loire Bretagne, les Régions, ... et les acteurs locaux basé sur un diagnostic et une stratégie adaptée au territoire.

Cet accord inscrit le territoire dans une démarche globale de préservation et de reconquête de la qualité des ressources en eau et des milieux naturels, répondant ainsi aux enjeux spécifiques identifiés.

Il s'inscrit dans la continuité du Contrat Territorial Multithématique multi acteurs Eau (CTEau) 2020-2025 qui respecte les nouvelles prérogatives de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Il s'articule autour de 4 axes prioritaires :

1. Poursuivre et convertir les études du CTEau en déclinaison opérationnelle,
2. Ralentir le cycle de l'eau pour favoriser la recharge des aquifères et renforcer la résilience des milieux aquatiques,
3. Protéger l'alimentation en eau potable : priorités aux aires d'alimentation de captages,
4. Tendre vers le bon état écologique des masses d'eau prioritaires proches de la bascule.

Pour ce faire, 3 maitres d'ouvrages sont ciblés : le SMBAA et les deux PRPDE disposant de captages prioritaires, à savoir la Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire et la Communauté de Communes Baugeois Vallée. Sont également intégrés quelques maitres d'ouvrages extérieurs s'inscrivant dans la stratégie territoriale.

Cet accord de territoire 2026-2031 est composé des documents suivants :

- La stratégie territoriale 2026-2031 ;
- Le programme d'actions 2026-2028 ;
- Les fiches actions ;

**DECISION :** Les membres du Conseil Syndical ont validé favorablement l'Accord de Territoire Eau 2026-2031 en conformité avec les retours des partenaires et de le porter devant les instances décisionnelles de l'AELB, des Régions et des Départements concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 19 h 45.